Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230419-20230441-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

Délibération n°2023 04 41

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire au Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUMONT Michel (Châteaumeillant), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), PIGOIS Fabrice (Préveranges), POINTEREAU Gilles (Vesdun), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), SARTIN Marie (Ainay le Vieil), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)
Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes OMER Nathalie (Saint-Maur), PARILLAUD Violaine, SCHWAAB Sylvie (St Saturnin)
Absents excusés : M./Mmes BOUCHERAT Christelle (Vesdun), CHATEAU Philippe (La Celette), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), GASPAROUX André (Préveranges), NAULEAU Nicolas (Culan), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), ROUX Joachim (Culan)
Absents : M./Mmes AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), BROSSAT Marilyn (Touchay), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :
Mme BOUCHERAT Christelle à M. POINTEREAU Gilles
M. DESABRES Claude à M. CAIA Gilbert
M. ROUX Joachim à Mme PERROT Bernadette
M. PERROT Francis à Mme FOURDRAINE Martine
Mme DAUMARD Florence à M. DURANT Frédéric
M. NAULEAU Nicolas à M. BRAHITI Jean-Luc
M. GASPAROUX André à M. PIGOIS Fabrice

Mme PERROT Bernadette a été élue secrétaire

Nombre de votants : 38 (le pouvoir de Monsieur Claude DESABRES n'ayant pas été exercé) : Pour 36 Contre 1 Abstention 1

Objet : Enquête publique complémentaire – Parc éolien d'Ids St Roch Touchay – dans le cadre de l'arrêté préfectoral n° 2023-0300 du 10 mars 2023.

À la suite du jugement n° 21NT00959 du 18 janvier 2022 de la cour administrative d'appel de Nantes, il est procédé, entre le lundi 3 avril 2023 et le mardi 18 avril 2023, à une enquête publique complémentaire dans les communes d'Ids-Saint-Roch et de Touchay, dans les formes prescrites par les textes visés dans l'arrêté préfectoral n° 2023-0300 du 10 mars 2023 afin de régulariser l'arrêté préfectoral du 4 février 2016 modifié autorisant la société Ferme éolienne d'Ids, dont le siège social est sis 770 rue Alfred Nobel 34000 Montpellier, à exploiter un parc éolien composé de six aérogénérateurs et d'un poste de livraison électrique sur le territoire des communes d'Ids-Saint-Roch et de Touchay.

Cette enquête a pour objet de réparer une erreur de droit quant à l'irrégularité de l'avis de l'autorité environnementale, autorité en principe indépendante, qui a été signé par le préfet de région lequel a également signé l'autorisation d'exploiter le parc en 2016.

La décision du préfet susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure réglementaire, sera un arrêté modificatif de l'arrêté d'autorisation du 4 février 2016 précité, régularisant le vice entachant la procédure initiale d'enquête publique liées aux conditions dans lesquelles l'avis de l'autorisation environnementale a été émis le 13 août 2015 ainsi que le montant des garanties financières.
Sur ce dernier point en effet, le montant initial des garanties financières fixé à 313 361,25 euros par l'article 6 de l'arrêté d'autorisation du 4 février 2016 contesté a été calculé conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté ministériel du 26 août 2011 relatif à la remise en état et à la

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD
6 Grande Rue 18170 Le Châtelet | www.cdc-berry-grand-sud.fr
☎ 02 48 56 37 92 | contact@cdc-berry-grand-sud.fr

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230419-20230441-DE

constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, en vigueur à la date de l'arrêté préfectoral, sur la base d'un coût forfaitaire de 50 000 euros par éolienne, quelle que soit sa puissance. Ces dispositions ont, toutefois, été abrogées et remplacées, s'agissant des éoliennes d'une puissance supérieure à 2 MW, comme en l'espèce, par un coût variable selon leur puissance (montant initial de la garantie financière d'un aérogénérateur = 50 000 + 25 000 * (puissance unitaire installée de l'aérogénérateur -2). Le montant initial des garanties financières est donc insuffisant au regard des dispositions désormais applicables. Concernant l'avis de l'autorité environnementale émis le 13/08/2015 par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, jugé irrégulier, un nouvel avis a été émis par la mission régionale de l'autorité environnementale (MRAE). Différant substantiellement de celui qui avait été émis le 13 août 2015, une enquête publique complémentaire devait être organisée à titre de régularisation, selon les modalités prévues par les articles L. 123-14 et R. 123-23 du code de l'environnement.

Conformément à l'article R. 181-38 du code de l'environnement, le conseil communautaire Berry Grand Sud a été invité à émettre un avis en se prononçant sur l'opportunité de se prononcer sur la régularisation de l'arrêté préfectoral du 04 février 2016.

Considérant que ce projet s'inscrit dans le contexte du développement de la transition écologique que la communauté de communes a engagée dès 2015 avec la mise en œuvre d'un programme (TEPCV : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) signé avec l'État qui comportait plusieurs actions destinées à engager notre territoire dans une dynamique de lutte et d'adaptation face au changement climatique.
Il est rappelé que ce parc éolien est en exploitation depuis 2020. Il a obtenu toutes les autorisations nécessaires à sa création et à son implantation. Il constitue maintenant une activité économique, qui par sa fiscalité et ses indemnisations, contribue au développement du territoire.
Les recettes fiscales concernent la collectivité départementale, les communes d'implantation et la communauté de communes.

Parallèlement, la communauté de communes poursuit son travail de mise en œuvre de projets dans le cadre de la transition écologique, en répondant à des appels à projets nationaux ou régionaux, en finançant des études thématiques, en apportant, une expertise auprès des communes par l'intermédiaire notamment de la responsable du service Environnement, Transition Écologique et Développement Durable.

A raison d'une abstention (M. BERÇON Guy – St Vitte) et un vote contre (Mme PARILLAUD Violaine – Sidiailles) le conseil communautaire émet un avis favorable pour la régularisation par Monsieur le Préfet du Cher de l'arrêté préfectoral du 4 février 2016 autorisant la société Ferme éolienne d'Ids SAS à exploiter un parc éolien composé de six aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire des communes d'Ids-Saint-Roch et Touchay.

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230419-20230442-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

Délibération n°2023 04 42

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire au Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUMONT Michel (Châteaumeillant), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), PIGOIS Fabrice (Préveranges), POINTEREAU Gilles (Vesdun), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), SARTIN Marie (Ainay le Vieil), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)
Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes OMER Nathalie (Saint-Maur), PARILLAUD Violaine, SCHWAAB Sylvie (St Saturnin)
Absents excusés : M./Mmes BOUCHERAT Christelle (Vesdun), CHATEAU Philippe (La Celette), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), GASPAROUX André (Préveranges), NAULEAU Nicolas (Culan), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), ROUX Joachim (Culan)
Absents : M./Mmes AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), BROSSAT Marilyn (Touchay), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :
Mme BOUCHERAT Christelle à M. POINTEREAU Gilles
M. DESABRES Claude à M. CAIA Gilbert
M. ROUX Joachim à Mme PERROT Bernadette
M. PERROT Francis à Mme FOURDRAINE Martine
Mme DAUMARD Florence à M. DURANT Frédéric
M. NAULEAU Nicolas à M. BRAHITI Jean-Luc
M. GASPAROUX André à M. PIGOIS Fabrice

Mme PERROT Bernadette a été élue secrétaire

Nombre de votants : 39 Pour 38 Contre 0 Abstention 0

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2022 – Budget principal

Vu le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 disposant « que le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2021 12 68 du 15 décembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2022 du budget principal de la Communauté de Communes Berry Grand-Sud ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230419-20230442-BF

De ce Compte Financier Unique 2022 se dégagent les résultats suivants :

	Opérations de l'exercice				
Budget principal	**DEPENSES**	**RECETTES**	**Résultats de l'exercice**	**Résultats reportés n-1**	**Résultats de clôture**
FONCTIONNEMENT	4 495 533,60 €	4 726 717,32 €	231 183,72 €	1 688 898,39 €	1 920 082,11 €
INVESTISSEMENT	2 831 987,68 €	3 435 458,43 €	**603 470,75 €**	-300 705,06 €	302 765,69€
Total	**7 327 521,28 €**	**8 162 175,75 €**	**834 654,47 €**	**1 388 193,33 €**	**2 222 847,80 €**
Solde des restes à réaliser	116 942,18 €	0,00 €	- €	- €	-116 942,18 €
Excédent net disponible					**2 105 905,62 €**

A l'unanimité, le conseil communautaire :
- constate que la comptabilité de l'ordonnateur est concordante avec la comptabilité du comptable public
- et approuve le compte financier unique 2022 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud en Cher

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230419-20230443-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondisseme Département du Cher

Délibération n°2023 04 43

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire au Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUMONT Michel (Châteaumeillant), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), PIGOIS Fabrice (Préveranges), POINTEREAU Gilles (Vesdun), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), SARTIN Marie (Ainay le Vieil), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)
Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes OMER Nathalie (Saint-Maur), PARILLAUD Violaine, SCHWAAB Sylvie (St Saturnin)
Absents excusés : M./Mmes BOUCHERAT Christelle (Vesdun), CHATEAU Philippe (La Celette), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), GASPAROUX André (Préveranges), NAULEAU Nicolas (Culan), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), ROUX Joachim (Culan)
Absents : M./Mmes AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), BROSSAT Marilyn (Touchay), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :
Mme BOUCHERAT Christelle à M. POINTEREAU Gilles
M. DESABRES Claude à M. CAIA Gilbert
M. ROUX Joachim à Mme PERROT Bernadette
M. PERROT Francis à Mme FOURDRAINE Martine
Mme DAUMARD Florence à M. DURANT Frédéric
M. NAULEAU Nicolas à M. BRAHITI Jean-Luc
M. GASPAROUX André à M. PIGOIS Fabrice

Mme PERROT Bernadette a été élue secrétaire

Nombre de votants : 39 Pour 38 Contre 0 Abstention 0

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2022 – Budget annexe SPANC

Vu le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 disposant « que le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2021 12 68 du 15 décembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2022 du budget annexe du SPANC de la Communauté de Communes Berry Grand-Sud ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230419-20230443-BF

De ce Compte Financier Unique 2022 se dégagent les résultats suivants :

Budget annexe SPANC	Opérations de l'exercice				
Budget annexe SPANC	**DEPENSES**	**RECETTES**	**Résultats de l'exercice**	**Résultats reportés n-1**	**RESULTATS de clôture**
FONCTIONNEMENT	46 645,88 €	43 708,50 €	- 2 937,38 €	6 106,26 €	3 168,88 €
INVESTISSEMENT	- €	- €	- €	498,97 €	498,97 €
Total	**46 645,88 €**	**43 708,50 €**	**- 2 937,38 €**	**6 605,23 €**	**3 667,85 €**
Solde des restes à réaliser	- €	- €	- €		- €
Excédent net disponible					**3 667,85 €**

A l'unanimité, le conseil communautaire :
- constate que la comptabilité de l'ordonnateur est concordante avec la comptabilité du comptable public
- et approuve le compte financier unique 2022 du budget annexe du SPANC tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 18 CHER

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230419-20230444-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

Délibération n°2023 04 44

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire au Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUMONT Michel (Châteaumeillant), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), PIGOIS Fabrice (Préveranges), POINTEREAU Gilles (Vesdun), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), SARTIN Marie (Ainay le Vieil), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)
Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes OMER Nathalie (Saint-Maur), PARILLAUD Violaine, SCHWAAB Sylvie (St Saturnin)
Absents excusés : M./Mmes BOUCHERAT Christelle (Vesdun), CHATEAU Philippe (La Celette), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), GASPAROUX André (Préveranges), NAULEAU Nicolas (Culan), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), ROUX Joachim (Culan)
Absents : M./Mmes AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), BROSSAT Marilyn (Touchay), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :
Mme BOUCHERAT Christelle à M. POINTEREAU Gilles
M. DESABRES Claude à M. CAIA Gilbert
M. ROUX Joachim à Mme PERROT Bernadette
M. PERROT Francis à Mme FOURDRAINE Martine
Mme DAUMARD Florence à M. DURANT Frédéric
M. NAULEAU Nicolas à M. BRAHITI Jean-Luc
M. GASPAROUX André à M. PIGOIS Fabrice

Mme PERROT Bernadette a été élue secrétaire

Nombre de votants : 39 Pour 38 Contre 0 Abstention 0

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2022 – Budget annexe Office de tourisme

Vu le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 disposant « que le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2021 12 68 du 15 décembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2022 du budget annexe de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes Berry Grand-Sud ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD
6 Grande Rue 18170 Le Châtelet | www.cdc-berry-grand-sud.fr
☎ 02 48 56 37 92 | contact@cdc-berry-grand-sud.fr

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230419-20230444-BF

De ce Compte Financier Unique 2022 se dégagent les résultats suivants :

	Opérations de l'exercice				
Budget Annexe Office de Tourisme	**DEPENSES**	**RECETTES**	**Résultats de l'exercice**	**Résultats reportés n-1**	**RESULTATS de clôture**
FONCTIONNEMENT	113 079,15 €	143 561,50 €	30 482,55 €	16 835,66 €	47 318,01 €
INVESTISSEMENT	41 237,90 €	32 619,46 €	-8 618,44 €	1 444,89 €	-7 173,55 €
Total	**154 317,05 €**	**176 180,96 €**	**21 863,91 €**	**18 280,55 €**	**40 144,46 €**
Solde des restes à réaliser	12 000,00 €	17 181,11 €	- €	- €	5 181,11 €
Excédent net disponible					**45 325,57 €**

A l'unanimité, le conseil communautaire :
- constater que la comptabilité de l'ordonnateur est concordante avec la comptabilité du comptable public
- et approuve le compte financier unique 2022 du budget annexe de l'Office de Tourisme tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 18 CHER

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230419-20230445-BF

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

Délibération n°2023 04 45

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire au Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUMONT Michel (Châteaumeillant), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), PIGOIS Fabrice (Préveranges), POINTEREAU Gilles (Vesdun), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), SARTIN Marie (Ainay le Vieil), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)
Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes OMER Nathalie (Saint-Maur), PARILLAUD Violaine, SCHWAAB Sylvie (St Saturnin)
Absents excusés : M./Mmes BOUCHERAT Christelle (Vesdun), CHATEAU Philippe (La Celette), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), GASPAROUX André (Préveranges), NAULEAU Nicolas (Culan), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), ROUX Joachim (Culan)
Absents : M./Mmes AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), BROSSAT Marilyn (Touchay), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :
Mme BOUCHERAT Christelle à M. POINTEREAU Gilles
M. DESABRES Claude à M. CAIA Gilbert
M. ROUX Joachim à Mme PERROT Bernadette
M. PERROT Francis à Mme FOURDRAINE Martine
Mme DAUMARD Florence à M. DURANT Frédéric
M. NAULEAU Nicolas à M. BRAHITI Jean-Luc
M. GASPAROUX André à M. PIGOIS Fabrice

Mme PERROT Bernadette a été élue secrétaire

Nombre de votants : 39 Pour 38 Contre 0 Abstention 0

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2022 – Budget annexe contrat culturel

Vu le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 disposant « que le compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2021 12 68 du 15 décembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2022 du budget annexe du Contrat Culturel de Territoire de la Communauté de Communes Berry Grand-Sud ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD
6 Grande Rue 18170 Le Châtelet | www.cdc-berry-grand-sud.fr
☎ 02 48 56 37 92 | contact@cdc-berry-grand-sud.fr

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230419-20230445-BF

De ce Compte Financier Unique 2022 se dégagent les résultats suivants :

Budget Annexe 2022 Culture	Opérations de l'exercice				
Budget principal	**DEPENSES**	**RECETTES**	**Résultats de l'exercice**	**Résultats reportés n-1**	**RESULTATS de clôture**
FONCTIONNEMENT	171 251,84 €	195 533,36 €	24 281,52 €	-12 201,36 €	12 080,16 €
INVESTISSEMENT	3 835,40 €	7 247,30 €	3 411,90 €	5 384,00 €	8 795,90 €
Total	**175 087,24 €**	**202 780,66 €**	**27 693,42 €**	**-6 817,36 €**	**20 876,06 €**
Solde des restes à réaliser	- €	0,00 €	- €	- €	0,00 €
Excédent net disponible					**20 876,06 €**

A l'unanimité, le conseil communautaire :
- constate que la comptabilité de l'ordonnateur est concordant avec la comptabilité du comptable public
- et approuve le compte financier unique 2022 du budget annexe du Contrat Culturel tel que présenté ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud du Cher

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230419-20230446-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

Délibération n°2023 04 46

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire au Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUMONT Michel (Châteaumeillant), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), PIGOIS Fabrice (Préveranges), POINTEREAU Gilles (Vesdun), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), SARTIN Marie (Ainay le Vieil), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)
Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes OMER Nathalie (Saint-Maur), PARILLAUD Violaine, SCHWAAB Sylvie (St Saturnin)
Absents excusés : M./Mmes BOUCHERAT Christelle (Vesdun), CHATEAU Philippe (La Celette), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), GASPAROUX André (Préveranges), NAULEAU Nicolas (Culan), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), ROUX Joachim (Culan)
Absents : M./Mmes AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), BROSSAT Marilyn (Touchay), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :
Mme BOUCHERAT Christelle à M. POINTEREAU Gilles
M. DESABRES Claude à M. CAIA Gilbert
M. ROUX Joachim à Mme PERROT Bernadette
M. PERROT Francis à Mme FOURDRAINE Martine
Mme DAUMARD Florence à M. DURANT Frédéric
M. NAULEAU Nicolas à M. BRAHITI Jean-Luc
M. GASPAROUX André à M. PIGOIS Fabrice

Mme PERROT Bernadette a été élue secrétaire

Nombre de votants : 39 Pour 39 Contre 0 Abstention 0

Objet : Affectation des résultats 2022 – Budget principal

Vu la délibération n°2023 03 19 du Conseil Communautaire en date du 29 mars 2023 reprenant de façon anticipée les résultats de l'exercice 2022 ;

Monsieur le Président a rappelé à l'assemble délibérante que lors du conseil communautaire du 29 mars 2023, en l'absence du vote du Compte Financier Unique, il a été procédé à une reprise anticipée des résultats 2022 au budget primitif 2023.
Compte tenu du vote du Compte Financier Unique 2022, il est proposé de procéder à l'affectation définitive des résultats 2022 étant précisé que cette dernière est strictement identique à celle votée de façon anticipée.

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230419-20230446-DE

Budget Principal	Affectation des résultats 2022 au BP 2023		
Section d'investissement 2022			
Résultat			
Déficit reporté 001	300 705,06 €	Excédent reporté (001)	0,00 €
Dépenses investissement	2 831 987,68 €	Recettes investissement	3 435 458,43 €
TOTAL	3 132 692,74 €	TOTAL	3 435 458,43 €
I-Résultat d'investissement	**302 765,69 €**	(à reprendre au compte budgétaire 001)	
Restes à Réaliser			
Dépenses	116 942,18 €	Recettes	0,00 €
II- Soldes Restes à réaliser	-116 942,18 €		
III-Besoin de financement (Cumul I et II)	0,00 €		
Section de fonctionnement 2022			
Résultat			
Déficit reporté (002)	0,00 €	Excédent reporté (002)	1 688 898,39 €
Dépenses fonctionnement	4 495 533,60 €	Recettes fonctionnement	4 726 717,32 €
TOTAL	4 495 533,60 €	TOTAL	6 415 615,71 €
IV-Résultat à affecter	**1 920 082,11 €**	(c/110+12)	
Affectation des résultats (délibération)			
En investissement (III)	**250 000,00 €**	A prévoir établir titre au 1068	
En Fonctionnement (IV-III)	**1 670 082,11 €**	A reprendre au compte budgétaire 002	

Compte tenu d'un résultat de fonctionnement de 1 920 082,11 € à affecter, compte tenu des besoins de la section d'investissement, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'affecter :
250 000,00 € en section d'investissement au compte 1068 du BP 2023
1 670 082,11 € en section de fonctionnement au compte 002 du BP 2023

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230419-20230447-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond
Département du Cher

Délibération n°2023 04 47

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire au Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUMONT Michel (Châteaumeillant), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), PIGOIS Fabrice (Préveranges), POINTEREAU Gilles (Vesdun), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), SARTIN Marie (Ainay le Vieil), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)
Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes OMER Nathalie (Saint-Maur), PARILLAUD Violaine, SCHWAAB Sylvie (St Saturnin)
Absents excusés : M./Mmes BOUCHERAT Christelle (Vesdun), CHATEAU Philippe (La Celette), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), GASPAROUX André (Préveranges), NAULEAU Nicolas (Culan), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), ROUX Joachim (Culan)
Absents : M./Mmes AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), BROSSAT Marilyn (Touchay), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :
Mme BOUCHERAT Christelle à M. POINTEREAU Gilles
M. DESABRES Claude à M. CAIA Gilbert
M. ROUX Joachim à Mme PERROT Bernadette
M. PERROT Francis à Mme FOURDRAINE Martine
Mme DAUMARD Florence à M. DURANT Frédéric
M. NAULEAU Nicolas à M. BRAHITI Jean-Luc
M. GASPAROUX André à M. PIGOIS Fabrice

Mme PERROT Bernadette a été élue secrétaire

Nombre de votants : 39 Pour 39 Contre 0 Abstention 0

Objet : Affectation des résultats 2022 – Budget annexe SPANC

Vu la délibération n°2023 03 28 du Conseil Communautaire en date du 29 mars 2023 reprenant de façon anticipée les résultats de l'exercice 2022 ;

Monsieur le Président a rappelé à l'assemble délibérante que lors du conseil communautaire du 29 mars 2023, en l'absence du vote du Compte Financier Unique, il a été procédé à une reprise anticipée des résultats 2022 au budget primitif 2023.
Compte tenu du vote du Compte financier Unique 2022, il est proposé de procéder à l'affectation définitive des résultats 2022 étant précisé que cette dernière est strictement identique à celle votée de façon anticipée.
L'affectation des résultats découle des calculs suivants :

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230419-20230447-DE

Budget Annexe SPANC	Affectation des résultats 2022		
Section d'investissement 2022			
Résultat			
Déficit reporté 001	0,00 €	Excédent reporté (001)	498,97 €
Dépenses investissement 2022	- €	Recettes investissement 2022	- €
TOTAL	- €	**TOTAL**	498,97 €
I-Résultat d'investissement (à reprendre au compte budgétaire 001)	**498,97 €**		
Restes à Réaliser			
Dépenses	- €	Recettes	- €
II- Soldes Restes à réaliser	- €		
III-Besoin de financement (Cumul I et II)	- €		
Section de fonctionnement 2022			
Résultat			
Déficit reporté (002)	0,00 €	Excédent reporté (002)	6 106,26 €
Dépenses fonctionnement	46 645,88 €	Recettes fonctionnement	43 708,50 €
TOTAL	**46 645,88 €**	**TOTAL**	**49 814,76 €**
IV-Résultat à affecter	**3 168,88 €**		
Affectation des résultats (délibération)			
En investissement (III) A prévoir établir titre au 1068	- €		
En Fonctionnement (IV-III) A reprendre au compte budgétaire 002 compte de bilan 110	**3 168,88 €**		

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de reprendre les résultats de 2022 soit 3 168,88 € au compte 002 de la section de fonctionnement du budget primitif annexe SPANC 2023.

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230419-20230448-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond — Département du Cher

Délibération n°2023 04 48

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire au Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUMONT Michel (Châteaumeillant), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), PIGOIS Fabrice (Préveranges), POINTEREAU Gilles (Vesdun), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), SARTIN Marie (Ainay le Vieil), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)
Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes OMER Nathalie (Saint-Maur), PARILLAUD Violaine, SCHWAAB Sylvie (St Saturnin)
Absents excusés : M./Mmes BOUCHERAT Christelle (Vesdun), CHATEAU Philippe (La Celette), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), GASPAROUX André (Préveranges), NAULEAU Nicolas (Culan), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), ROUX Joachim (Culan)
Absents : M./Mmes AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), BROSSAT Marilyn (Touchay), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :
Mme BOUCHERAT Christelle à M. POINTEREAU Gilles
M. DESABRES Claude à M. CAIA Gilbert
M. ROUX Joachim à Mme PERROT Bernadette
M. PERROT Francis à Mme FOURDRAINE Martine
Mme DAUMARD Florence à M. DURANT Frédéric
M. NAULEAU Nicolas à M. BRAHITI Jean-Luc
M. GASPAROUX André à M. PIGOIS Fabrice

Mme PERROT Bernadette a été élue secrétaire

Nombre de votants : 39 Pour 39 Contre 0 Abstention 0

Objet : Affectation des résultats 2022 – Budget annexe tourisme

Vu la délibération n°2023 03 30 du Conseil Communautaire en date du 29 mars 2023 reprenant de façon anticipée les résultats de l'exercice 2022 ;

Monsieur le Président a rappelé à l'assemble délibérante que lors du conseil communautaire du 29 mars 2023, en l'absence du vote du Compte Financier Unique, il a été procédé à une reprise anticipée des résultats 2022 au budget primitif 2023.

Compte tenu du vote du Compte financier Unique 2022, il est proposé de procéder à l'affectation définitive des résultats 2022 étant précisé que cette dernière est strictement identique à celle votée de façon anticipée.

L'affectation des résultats pour le Budget annexe de l'Office de Tourisme découle des calculs suivants :

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230419-20230448-DE

Budget Annexe Office de Tourisme	Affectation des résultats 2022 au BP 2023		
Section d'investissement 2022			
Résultat			
Déficit reporté 001	0,00 €	Excédent reporté (001)	1 444,89 €
Dépenses investissement	41 237,90 €	Recettes investissement	32 619,46 €
TOTAL	41 237,90 €	TOTAL	34 064,35 €
I-Résultat d'investissement	**-7 173,55 €**	(à reprendre au compte budgétaire 001)	
	Restes à Réaliser		
Dépenses	12 000,00 €	Recettes	17 181,11 €
II- Soldes Restes à réaliser	**5 181,11 €**		
III-Besoin de financement	**-1 992,44 €**		
(Cumul I et II)			
Section de fonctionnement 2022			
Résultat			
Déficit reporté (002)	0,00 €	Excédent reporté (002)	16 835,66 €
Dépenses fonctionnement	113 079,15 €	Recettes fonctionnement	143 561,50 €
TOTAL	113 079 ,15 €	TOTAL	160 397,16 €
IV-Résultat à affecter	**47 318,01 €**	(c/110+12)	
Affectation des résultats (délibération)			
En investissement (III)	**2 000,00 €**	A prévoir établir titre au 1068	
En Fonctionnement (IV-III)	**45 318,01 €**	A reprendre au compte budgétaire 002	

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe de l'Office de Tourisme de 47 318,01 € comme suit :
-2 000,00 € en investissement au compte 1068 du BP 2023
- 45 318,01 € au compte 002 du BP 2023 recettes de fonctionnement.

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230419-20230449-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

Délibération n°2023 04 49

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire au Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUMONT Michel (Châteaumeillant), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), PIGOIS Fabrice (Préveranges), POINTEREAU Gilles (Vesdun), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), SARTIN Marie (Ainay le Vieil), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)
Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes OMER Nathalie (Saint-Maur), PARILLAUD Violaine, SCHWAAB Sylvie (St Saturnin)
Absents excusés : M./Mmes BOUCHERAT Christelle (Vesdun), CHATEAU Philippe (La Celette), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), GASPAROUX André (Préveranges), NAULEAU Nicolas (Culan), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), ROUX Joachim (Culan)
Absents : M./Mmes AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), BROSSAT Marilyn (Touchay), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :
Mme BOUCHERAT Christelle à M. POINTEREAU Gilles
M. DESABRES Claude à M. CAIA Gilbert
M. ROUX Joachim à Mme PERROT Bernadette
M. PERROT Francis à Mme FOURDRAINE Martine
Mme DAUMARD Florence à M. DURANT Frédéric
M. NAULEAU Nicolas à M. BRAHITI Jean-Luc
M. GASPAROUX André à M. PIGOIS Fabrice

Mme PERROT Bernadette a été élue secrétaire

Nombre de votants : 39 Pour 39 Contre 0 Abstention 0

Objet : Affectation des résultats 2022 – Budget annexe contrat culturel

Vu la délibération n°2023 03 32 du Conseil Communautaire en date du 29 mars 2023 reprenant de façon anticipée les résultats de l'exercice 2022 ;

Monsieur le Président a rappelé à l'assemble délibérante que lors du conseil communautaire du 29 mars 2023, en l'absence du vote du Compte Financier Unique, il a été procédé à une reprise anticipée des résultats 2022 au budget primitif 2023.

Compte tenu du vote du Compte financier Unique 2022, il a été proposé de procéder à l'affectation définitive des résultats 2022 étant précisé que cette dernière est strictement identique à celle votée de façon anticipée.

L'affectation des résultats découle des calculs suivants :

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230419-20230449-DE

Budget Annexe Culture	Affectation des résultats 2022 au BP 2023		
Section d'investissement 2022			
Résultat			
Déficit reporté 001	0,00 €	Excédent reporté (001)	5 384,00 €
Dépenses investissement	3 835,40 €	Recettes investissement	7 247,30 €
TOTAL	3 835,40 €	TOTAL	12 631,30 €
I-Résultat d'investissement	**8 795,90 €**	(à reprendre au compte budgétaire 001)	
	Restes à Réaliser		
Dépenses	0,00 €	Recettes	0,00 €
II- Soldes Restes à réaliser	0,00 €		
III-Besoin de financement	0,00 €		
(Cumul I et II)			
Section de fonctionnement 2022			
Résultat			
Déficit reporté (002)	12 201,36 €	Excédent reporté (002)	0,00 €
Dépenses fonctionnement	171 251,84 €	Recettes fonctionnement	195 533,36 €
TOTAL	183 453,20 €	TOTAL	195 533,36 €
IV-Résultat à affecter	**12 080,16 €**	(c/110+12)	
Affectation des résultats (délibération)			
En investissement (III)	**0,00 €**	A prévoir établir titre au 1068	
En Fonctionnement (IV-III)	**12 080,16 €**	A reprendre au compte budgétaire 002 compte de bilan 110	

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de reprendre l'excédent de fonctionnement 2022 de 12 080,16 € en totalité au compte 002 de la seule section de fonctionnement du budget annexe Contrat Culturel 2023.

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230419-20230450-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Saint-Amand-Montrond
Département du Cher

Délibération n°2023 04 50

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire au Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 44

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUMONT Michel (Châteaumeillant), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), PIGOIS Fabrice (Préveranges), POINTEREAU Gilles (Vesdun), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), SARTIN Marie (Ainay le Vieil), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)
Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes OMER Nathalie (Saint-Maur), PARILLAUD Violaine, SCHWAAB Sylvie (St Saturnin)
Absents excusés : M./Mmes BOUCHERAT Christelle (Vesdun), CHATEAU Philippe (La Celette), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), GASPAROUX André (Préveranges), NAULEAU Nicolas (Culan), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), ROUX Joachim (Culan)
Absents : M./Mmes AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), BROSSAT Marilyn (Touchay), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :
Mme BOUCHERAT Christelle à M. POINTEREAU Gilles
M. DESABRES Claude à M. CAIA Gilbert
M. ROUX Joachim à Mme PERROT Bernadette
M. PERROT Francis à Mme FOURDRAINE Martine
Mme DAUMARD Florence à M. DURANT Frédéric
M. NAULEAU Nicolas à M. BRAHITI Jean-Luc
M. GASPAROUX André à M. PIGOIS Fabrice

Mme PERROT Bernadette a été élue secrétaire

Nombre de votants : 39 Pour 39 Contre 0 Abstention 0

Objet : Fixation des taux d'avancements de grade des adjoints administratifs

Le Président rappelle que Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statuaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.
Considérant la saisine du comité technique en cours,
le Président propose de fixer le taux suivant dans le cadre de la procédure d'avancement de grade de la collectivité, comme suit :

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230419-20230450-DE

Cadres d'emplois	Grades d'avancement	Taux (en %)
<u>Filière administrative</u>		
Adjoint administratif	Adjoint administratif pl 2ème classe	100 %
Adjoint administratif pl 2ème classe	Adjoint administratif pl 1ère classe	100 %

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de fixer comme ci-dessus, les taux d'avancement de grade pour le grade des adjoints administratifs de la filière administrative.

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 18 CHER

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230419-20230451-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD

Arrondissement de Bourges - Département du Cher

Délibération n°2023 04 51

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 5 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire au Châtelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BRAHITI.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 45

Etaient présents :

Délégués titulaires : M./Mmes AFFRET Françoise (Le Châtelet), AUPETIT Fabrice (Beddes), BARRET Patrice (Le Châtelet), BERÇON Guy (Saint-Vitte), BEURDIN Béatrice (St Georges de Poisieux), BISSON Patrick (Ineuil), BRAHITI Jean-Luc (Saint-Jeanvrin), CAIA Gilbert (Châteaumeillant), CAORS Jean-Louis (Arcomps), CARDONEL Gérard (Saulzais le Potier), CHAGNON Bruno (Reigny), DUBREUIL Dominique (Morlac), DUMONT Michel (Châteaumeillant), DUPLAIX Pascal (Loye sur Arnon), DUPLESSI Jean-Paul (Maisonnais), DURANT Frédéric (Châteaumeillant), FOURDRAINE Martine (Ids-Saint-Roch), GIRAUD Jean (Saint-Priest-la-Marche), HERAULT Gilles (Ardenais), LEVACHER Fabienne (Rezay), MORIER Jean-Marie (Faverdines), PIERRARD Mylène (Epineuil le Fleuriel), PERROT Bernadette (Le Châtelet), PIGOIS Fabrice (Préveranges), POINTEREAU Gilles (Vesdun), RENE Thierry (Le Châtelet), ROSSI Jacques (La Perche), SARTIN Marie (Ainay le Vieil), SCHNURER Claude (St Pierre les Bois)
Délégué(e)s suppléant(e)s : M./Mmes OMER Nathalie (Saint-Maur), PARILLAUD Violaine, SCHWAAB Sylvie (St Saturnin)
Absents excusés : M./Mmes BOUCHERAT Christelle (Vesdun), CHATEAU Philippe (La Celette), DAUMARD Florence (Châteaumeillant), DESABRES Claude (Châteaumeillant), DESAGES Isabelle (Châteaumeillant), DURAND Gérard (Saint-Saturnin), GASPAROUX André (Préveranges), NAULEAU Nicolas (Culan), PERROT Francis (Saint-Hilaire en Lignières), ROUX Joachim (Culan)
Absents : M./Mmes AMIZET Jean-Pierre (St Christophe le Chaudry), BROSSAT Marilyn (Touchay), CLUZEL BURON Catherine (Châteaumeillant), COURZADET Patrick (Saint-Maur), LERUDE Florence (Sidiailles)

Pouvoirs :
Mme BOUCHERAT Christelle à M. POINTEREAU Gilles
M. DESABRES Claude à M. CAIA Gilbert
M. ROUX Joachim à Mme PERROT Bernadette
M. PERROT Francis à Mme FOURDRAINE Martine
Mme DAUMARD Florence à M. DURANT Frédéric
M. NAULEAU Nicolas à M. BRAHITI Jean-Luc
M. GASPAROUX André à M. PIGOIS Fabrice

Mme PERROT Bernadette a été élue secrétaire

Nombre de votants : 39 Pour 39 Contre 0 Abstention 0

Objet : Motion de soutien à des mesures volontaristes contre les déserts médicaux

Le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, la motion suivante proposé par l'Association des maires du Cher :

Au moins 8 millions de Françaises et de Français vivent dans un désert médical.
En France, le département le mieux doté compte 3 fois plus de médecins généralistes par habitant que le département le moins bien doté. Cet écart monte à 4 pour les chirurgiens-dentistes, à 18 pour les ophtalmologues, à 23 pour les dermatologues et à 33 pour les pédiatres.
Chaque fois que les déserts médicaux avancent, c'est la République qui recule.

À ce jour, malgré la mobilisation continue des collectivités depuis des années, aucune politique publique n'a véritablement réussi à apporter de réponse durable à la désertification médicale. Les mesures incitatives sont coûteuses, peu efficaces, et favorisent concurrence et surenchère souvent délétères entre les territoires.
Face à l'urgence, il est plus que jamais nécessaire de mettre l'ensemble des solutions possibles sur la table.

En janvier dernier, plus de 200 députés, issus de 9 groupes parlementaires, ont déposé une proposition de loi transpartisane, qui propose de réguler l'installation des médecins dans les territoires pour mieux les répartir - comme cela existe déjà pour les pharmaciens, les sages-femmes,

COMMUNAUTE DE COMMUNES
BERRY GRAND SUD
6 Grande Rue 18170 Le Châtelet | www.cdc-berry-grand-sud.fr
☎ 02 48 56 37 92 | contact@cdc-berry-grand-sud.fr

Envoyé en préfecture le 24/04/2023
Reçu en préfecture le 24/04/2023
Publié le
ID : 018-200049484-20230419-20230451-DE

les kinés, les infirmiers libéraux. Ce texte avance en outre des réponses concrètes pour démocratiser l'accès aux études de médecine et améliorer l'exercice des soins, afin que chaque Français ait accès à un généraliste, un spécialiste, un chirurgien-dentiste près de chez lui.

Il est nécessaire, pour nos concitoyens et nos territoires, qu'un débat de fond ait lieu au Parlement sur cette question cruciale : l'ensemble des conseillers communautaires de la Communauté de communes BERRY GRAND SUD forme le vœu que ce texte de loi soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, et que le débat parlementaire permette son vote dans les meilleurs délais.

Pour extrait conforme au registre,
Le secrétaire de séance,

Le Président,

Jean-Luc BRAHITI

Communauté de Communes Berry Grand Sud 18 CHER

La présente délibération sera publiée par voie électronique sur le site https://cdc-berry-grand-sud.fr/ pour une durée minimum de 2 mois